

CAIE2.  
X10  
1981



P.G. - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**REPONSE DU GOUVERNEMENT**  
**AU RAPPORT DU**  
**GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE**  
**SUR LES RELATIONS NORD-SUD**



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

**Canada**

Université de Sherbrooke



31156008574140

CAIE2

X10

1981

P. G. BIBLIOTHEQUE  
(UNIVERSITÉ DE SHEBBROOK)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU  
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES RELATIONS NORD-SUD

## TABLE DES MATIERES

Introduction	Page	1
Appui du grand public	"	2
L'endettement	"	2
Aide au développement	"	4
Aide alimentaire et agricole	"	6
Energie	"	8
Commerce	"	9

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU  
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES RELATIONS NORD-SUD

Le but de ce document est de présenter la réaction officielle du gouvernement aux principales recommandations du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Le gouvernement est très satisfait du travail du Groupe et est d'avis qu'il a pleinement rempli le mandat qui lui avait été confié le 23 mai 1980. À son avis, le Groupe a notamment réussi à mieux sensibiliser le public, à obtenir que tous les partis représentés au Parlement appuient un rôle distinctement canadien dans le dialogue Nord-Sud, et à produire des recommandations spécifiques et constructives. Chacune de ces contributions a son importance propre.

Le Groupe a contribué sensiblement au débat et à la compréhension du dialogue entre pays développés et en développement. Le gouvernement croit fermement qu'une meilleure sensibilisation du public à l'importance des questions Nord-Sud pour le Canada mènera à un appui accru d'une politique canadienne prospective de ces questions. Les audiences du Groupe ont permis un échange fructueux entre des Canadiens ayant des vues et des perspectives différentes. Les rapports du Groupe ont stimulé les médias et la discussion dans le grand public. Ce débat, et l'appui qui en découle, est une condition préalable si nous voulons que le Canada garde, en ce qui a trait au dialogue Nord-Sud, le rôle de leadership qui lui est attribué par le Groupe.

L'unanimité avec laquelle ses membres - tirés des trois partis - ont incité le gouvernement à jouer un rôle de chef de file sur les questions économiques Nord-Sud s'avèrera probablement l'élément le plus fort du Rapport. Le fait que le Groupe ait réclamé du Canada qu'il serve de "pont" en vue de réduire l'écart entre les pays développés et le tiers monde a encouragé le gouvernement à continuer de chercher activement à promouvoir un dialogue constructif avec les pays en développement. Le gouvernement appuie la double grande approche contenue dans les rapports du Groupe. Il convient que le Canada devrait appuyer l'élaboration d'une politique canadienne des questions Nord-Sud sur deux grands principes: la communauté des intérêts qu'ont le Nord et le Sud à régler les problèmes économiques mondiaux, et le besoin humanitaire de concentrer l'attention et les ressources sur les peuples et les pays les plus démunis. Ces concepts continueront de motiver les programmes d'aide du Canada et de régir nos efforts en vue de trouver des com-

promis lors des prochaines rencontres internationales, y compris le Sommet d'Ottawa, la réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth, le Sommet Nord-Sud et les Négociations globales projetées.

Le gouvernement accepte le point de vue du Groupe, selon lequel une coordination des politiques du gouvernement est nécessaire pour obtenir une politique Nord-Sud plus cohérente. Des mesures appropriées sont actuellement prises dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement en vue de promouvoir une approche plus cohérente. Ces pratiques seront revues périodiquement pour assurer que les incidences Nord-Sud sont prises en compte dans toutes les décisions pertinentes du gouvernement.

Les principales recommandations constituent d'elles-mêmes une importante contribution au développement d'une politique canadienne. Elles ont été prises très au sérieux par le gouvernement et ont été étudiées très attentivement en vue d'une réévaluation des politiques actuelles. On trouvera ci-après la réponse du gouvernement à chacune des grandes recommandations du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Que le Canada réserve 1 % de son budget d'aide au développement pour promouvoir la sensibilisation et la participation des Canadiens aux affaires Nord-Sud.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement reconnaît l'importance de promouvoir la participation et la sensibilisation des Canadiens aux problèmes Nord-Sud. Il entend accorder une plus grande priorité à la promotion, surtout par les organisations non gouvernementales, d'une meilleure sensibilisation du public canadien aux problèmes du monde en développement, et il continuera d'examiner les autres méthodes à mettre en place pour ces activités, ainsi que le niveau de financement qu'il conviendra de leur accorder.

#### A. L'ENDETTEMENT

1a) Que le Canada s'engage à porter, d'ici 1990, son budget d'APD à 0,7 % du PNB par des augmentations annuelles progressives, de façon à porter notre niveau d'APD à 0,57 % d'ici 1985.

Le gouvernement tient compte de cette recommandation dans une revue en cours sur la façon d'affecter 0,5 et 0,7 % du PNB à l'APD afin d'assurer une croissance homogène et une meilleure programmation des crédits d'aide.

b) Que le Canada incite les autres pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole à augmenter leurs efforts d'aide au développement.

Le gouvernement entérine cette recommandation et a l'intention de poursuivre ses efforts pour encourager tous les donateurs à accroître leur aide aux pays en développement.

2) Que le Canada envisage le recours à des méthodes comme celle qui consiste à subventionner les intérêts assujettis aux prêts que les pays exportateurs de pétrole consentiraient à l'avenir aux pays en développement les plus pauvres afin de dégager des capitaux plus considérables pour soutenir leur balance des paiements.

Le gouvernement est disposé à envisager des façons de mettre en oeuvre des plans multilatéraux de recyclage en dehors du cadre des institutions existantes.

3) Que le Canada se montre favorable à un changement progressif du taux d'endettement de la Banque mondiale sur les marchés financiers au prorata du capital fourni par les gouvernements membres.

Le gouvernement considère l'accroissement du taux d'endettement comme une façon moins bonne d'accroître les prêts aux pays en développement, mais est disposé à poursuivre cette voie ainsi que d'autres options. L'option préférée serait un accroissement du capital callable de la Banque mondiale.

4) Que le Canada préconise une plus grande sensibilité du FMI en ce qui concerne les crises d'ajustement à long terme d'origine extérieure auxquelles font face beaucoup de pays en développement afin de les aider à maintenir leurs programmes de développement.

Le gouvernement est d'avis que les mesures actuellement appliquées par le FMI, et qui ont été conçues pour répondre aux préoccupations exprimées dans la recommandation, indiquent que le Fonds est disposé à réagir de façon pragmatique à l'évolution de la situation économique internationale. Le Canada continuera d'encourager le FMI à évoluer d'une façon qui répond aux besoins de ses membres et qui est conforme à son mandat.

5) Que le Canada appuie l'étude des divers moyens permettant d'établir un lien plus étroit entre l'allocation d'avoires de réserve internationaux (droits de tirage spéciaux) et les besoins des pays en développement.

Le gouvernement accepte que le FMI étudie davantage cette question.

6) Que le Canada préconise que soit accordée une plus grande responsabilité au sein du FMI et de la Banque mondiale aux pays exportateurs de pétrole qui ont une balance de paiements excédentaire en leur attribuant, par exemple, des actions donnant droit de vote dans le cadre de nouvelles facilités en tenant compte de leurs contributions financières.

Le gouvernement entérine la recommandation voulant que le Canada accepte que les pays à excédents pétroliers assument une plus grande responsabilité dans le financement et la gestion de la Banque mondiale et du FMI. Il continuera à encourager activement un rôle accru pour ces pays au sein de la filiale énergétique proposée.

#### B. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1) Que le Canada réaffirme comme principal objectif de son programme d'aide au développement la nécessité de subvenir aux besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement.

La satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis est et restera un élément central du programme d'aide du Canada. Cette insistance doit évidemment être conforme aux priorités de développement identifiées par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

2) Que le Programme canadien d'aide au développement s'intéresse bien davantage à l'éducation de base et au développement du potentiel des femmes dans les pays en développement.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

3) Que le Canada concentre son aide au développement aux pays les plus pauvres et les plus gravement touchés par la récession économique mondiale.

Le gouvernement accepte cette recommandation. L'aide canadienne est déjà concentrée en bonne part sur ces pays en développement. Plus de 70% de notre aide bilatérale vont aux pays les plus pauvres. Cette aide rejoint essentiellement tous les pays en développement qui sont les plus durement touchés par le renchérissement de l'énergie et la détérioration consécutive des termes de l'échange. De plus, le gros de notre APD multilatérale est concentrée dans les pays les plus pauvres.

4) Que le Canada cherche à réduire le nombre des pays auxquels s'adresse son programme d'aide tout en restant sensible aux facteurs humanitaires et en tenant compte des objectifs de politique étrangère. Que le gouvernement améliore la gestion sur place de ce programme.

Le gouvernement appuie cette recommandation. La majorité des ressources bilatérales est déjà consacrée à un nombre limité de pays, et le gouvernement a l'intention de poursuivre cette politique de concentration et d'améliorer l'efficacité de l'administration de ses programmes d'aide en consacrant plus de ressources aux opérations sur le terrain.

5) Que les décisions concernant l'achat des biens et services nécessaires aux projets d'aide soient prises conformément aux objectifs de l'aide au développement. S'il est certain qu'une partie importante de ces biens et services doit provenir du Canada, l'ACDI ne devrait pas pour autant être astreinte à un pourcentage fixe.

Il semble qu'un assouplissement des règlements qui régissent l'aide liée présenterait certains avantages. On étudie actuellement cette possibilité, même s'il a été établi que les règlements existants n'entravent guère la sélection et l'exécution des projets de développement.

6) Que l'importance relative de l'aide bilatérale et multilatérale soit déterminée en fonction des objectifs du programme d'aide en accordant la priorité aux besoins humains de base des plus démunis. Les programmes d'aide bilatérale et multilatérale doivent bénéficier de la croissance réelle du Programme d'assistance au développement.

Le gouvernement entend permettre une croissance réelle de son aide tant bilatérale que multilatérale. Afin d'en faciliter la planification, le gouvernement est d'avis qu'il faut consacrer de 30 à 35 % des crédits à l'aide multilatérale de façon à permettre à d'autres programmes (aide aux ONG et coopération industrielle) de s'accroître également.

7) Que le gouvernement consacre une part accrue de l'aide publique au développement aux activités des organismes non gouvernementaux. Que la Direction générale des programmes bilatéraux de l'ACDI réserve une partie des fonds qu'elle entend consacrer à l'agriculture, à la santé et au développement rural à de petits projets qui seraient dirigés en son nom par des organismes non gouvernementaux canadiens.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et il tentera de donner une croissance réelle aux programmes touchant le secteur non gouvernemental, y compris l'utilisation d'institutions de ce secteur comme organismes d'exécution de projets bilatéraux.

8) Que le gouvernement augmente les fonds accordés au CRDI

Le gouvernement entend continuer à appuyer le CRDI et à donner la priorité à l'accroissement de son financement.

9) Que le gouvernement consacre une part plus importante de son budget d'APD à un fonds d'aide d'urgence.

Le gouvernement accepte la recommandation, comme en témoignent les récentes décisions de doubler les crédits d'aide humanitaire et d'urgence en 1981-1982.

10) Que le gouvernement autorise le report des crédits d'aide inutilisés d'une année financière à l'autre.

Bien que la mise en annulation des crédits ne représente pas un obstacle majeur à la gestion du programme canadien d'aide, et qu'elle permette d'assurer une meilleure discipline au niveau des pratiques comptables du gouvernement, le gouvernement souhaiterait étudier la possibilité d'assouplir les dispositions relatives à la mise en annulation dans le cadre du système des enveloppes.

### C. AIDE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

1) Que l'aide alimentaire fournie par le Canada ne constitue qu'une mesure transitoire visant à combler l'écart existant entre les besoins alimentaires d'un pays et sa production alimentaire. L'aide alimentaire doit faire partie d'un plan de production alimentaire détaillé et bien intégré prévoyant de réduire progressivement cette dépendance tout en augmentant d'autant l'aide à la production alimentaire.

Le gouvernement accepte cette recommandation, laquelle reflète son actuelle politique.

2) Que le Canada mette tout en oeuvre pour acheter la production excédentaire d'autres pays voisins qui sont également en développement.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète son actuelle politique. Il faut toutefois noter qu'un tel arrangement n'est possible que dans quelques rares situations.

3) Que le Canada utilise davantage les mécanismes d'aide alimentaire multilatérale et coordonne ses programmes bilatéraux aussi étroitement que possible avec l'aide multilatérale.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

4) Que le Canada accorde une contribution plus généreuse à la Convention relative à l'aide alimentaire.

Un accroissement de l'aide alimentaire canadienne est actuellement à l'étude dans le contexte d'un accroissement prévu de l'ensemble des niveaux de l'aide.

5) Que le Canada adopte une attitude positive lors des prochaines négociations concernant l'Accord international sur le blé.

Le gouvernement appuie un Accord international sur le blé (AIB) permettant de mieux équilibrer les avantages offerts aux producteurs et aux consommateurs. Nous explorons la possibilité d'une nouvelle approche d'un AIB qui séparerait les aspects de sécurité alimentaire des considérations commerciales.

6) Que le Canada garantisse un volume fixe de céréales aux pays en développement qui font face à de graves pénuries alimentaires.

Une mise de côté de céréales pour les pays en développement ne se prête pas bien à la planification financière prospective étant donné la fluctuation des prix et le coût de gestion des stocks; toutefois, les dispositions spécialement destinées aux pays en développement et actuellement étudiées dans le contexte d'un nouvel AIB pourraient réellement aider si un nouvel accord pouvait être signé.

7) Que le Canada accorde une plus grande priorité à la recherche agricole pour les pays en développement dans le but de renforcer la gestion de ces activités et d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

8) Que le Canada augmente son aide aux programmes destinés aux petites exploitations rurales, tout en reconnaissant que certains pays en développement peuvent parfois préférer une aide au développement agricole qui se traduise par la création de grandes exploitations.

Le gouvernement croit que l'aide au développement agricole devrait être adaptée aux besoins de chaque pays et être fondée sur les priorités du gouvernement bénéficiaire.

9) Que le Canada contribue largement au Fonds international pour le développement agricole.

Le gouvernement continuera d'appuyer fermement le FIDA, et poursuivra ses efforts pour obtenir une répartition plus équitable du fardeau entre la catégorie I (OCDE) et la catégorie II (OPEP). Des négociations sont en cours pour déterminer un niveau de financement approprié et un mode de partage des contributions à la première reconstitution du FIDA. Le Canada est un membre actif du FIDA.

#### D. ÉNERGIE

1) Que le Canada appuie les efforts visant la création d'une nouvelle filiale de la Banque mondiale chargée des dossiers énergétiques. Le Canada devrait également verser des fonds à la nouvelle filiale.

Le gouvernement continuera d'appuyer le concept d'une filiale énergétique et à faire tout en son pouvoir pour persuader les pays à excédents pétroliers et les pays industrialisés de ses avantages.

2) Que le Canada encourage la mise en oeuvre de projets faisant usage de sources d'énergie renouvelables et disponibles sur place.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et continuera d'appuyer activement la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

d'une façon qui vise des résultats positifs et concrets. Les activités de projets de Petro-Canada International devraient être mises en oeuvre sous peu.

3) Que le gouvernement accorde une plus grande priorité au reboisement dans le programme d'aide agricole canadienne.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et espère que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourra fournir l'occasion de mettre en oeuvre des initiatives dans le domaine du reboisement et de l'utilisation du bois de feu.

4) Que le Canada collabore étroitement avec d'autres pays industrialisés pour mettre au point et appliquer des mesures efficaces d'économie de l'énergie.

La mise en application active du Programme énergétique national entraînera d'importantes économies énergétiques conformes à nos engagements internationaux.

#### E. COMMERCE

1) Que le gouvernement augmente le nombre de représentants du Service des délégués commerciaux dans les pays en développement qui présentent des marchés en expansion.

Comme il l'a prouvé dans la Stratégie du Canada en matière d'exportations pour les années 80, le gouvernement reconnaît l'utilité d'améliorer notre capacité à saisir les possibilités d'exportation qui s'offrent dans les nouveaux pays industriels, notamment par le déploiement judicieux de délégués commerciaux dans des régions clés et, au besoin, par un accroissement des ressources du Service.

2) Que le gouvernement accroisse son aide aux petites et moyennes entreprises du secteur privé pour les aider à établir des relations commerciales avec les pays en développement.

Le gouvernement revoit en permanence les possibilités d'améliorer davantage les programmes existants et de créer de nouveaux services de développement des marchés, surtout lorsqu'ils peuvent favoriser les petites et moyennes entreprises qui recherchent des débouchés dans le tiers monde. Le financement des programmes pertinents a récemment été sensiblement haussé.

3) Que l'on améliore l'évaluation et la coordination des politiques relatives à la pénétration des importations et que l'on confie cette responsabilité générale au ministère des Finances.

Le gouvernement continuera d'accorder une haute priorité à l'amélioration de la coordination et de l'évaluation des politiques d'importation.

4) Que le gouvernement revoie les restrictions qu'il a imposées à l'importation afin d'atténuer la discrimination qui s'exerce à l'encontre des nouveaux venus, en particulier des pays en développement les plus pauvres.

Sauf pour les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, aucun contingentement, aucune restriction volontaire et aucune mesure de sauvegarde ne protège actuellement les producteurs non agricoles canadiens des importations "loyales" de produits des pays en développement. Le gouvernement est en train de revoir sa politique d'importation de chaussures, de textiles et de vêtements et devrait faire sous peu une déclaration sur le sujet.

5) Que le gouvernement lance immédiatement une enquête publique d'envergure sur les secteurs de l'industrie susceptibles de se trouver dans une situation concurrentielle désavantageuse à long terme par rapport aux pays en développement afin d'adopter des mesures d'ajustement efficaces.

Le gouvernement connaît bien les difficultés que rencontrent les secteurs industriels canadiens les plus durement touchés par la concurrence des pays en développement. Il a déjà pris ou se propose de prendre des mesures pour améliorer la compétitivité de ces industries canadiennes dans l'actuel environnement commercial international. Des enquêtes publiques sur ces industries ont récemment été menées par la Commission du textile et du vêtement et par le Tribunal anti-dumping (sur la chaussure). Le gouvernement prendra des décisions sous peu. Lorsque ces décisions seront annoncées, il sera en mesure de faire connaître les facteurs qui ont mené aux positions adoptées.

6) Que le Canada appuie le projet d'une "clause sociale" qui serait insérée dans le GATT et selon laquelle les pays signataires seraient dès lors tenus d'appliquer des normes de travail équitables.

Le gouvernement a appuyé les initiatives internationales de l'OIT qui encouragent l'amélioration des conditions de travail dans les pays en développement. Toutefois, l'introduction dans le GATT d'une "clause sociale" assortie du droit d'imposer des sanctions commerciales pour son non-respect n'accomplirait vraisemblablement pas cet objectif.

7) Que le Canada ratifie l'Accord relatif au Fonds commun et verse les contributions financières qui s'imposent.

Les modalités de la recommandation sont en voie d'être appliquées.

8) Que le tarif de préférence générale soit étendu à tous les produits manufacturés des pays les plus pauvres et que des critères de graduation soient établis de manière à reconnaître les pays qui n'ont plus besoin de traitement préférentiel.

Le gouvernement prend cette recommandation en compte dans une revue qu'il mène actuellement sur les mesures qui pourraient être appliquées pour élargir l'accès du marché canadien aux produits des pays en développement. Les résultats de cette revue devraient être annoncés sous peu.